

Fièvre Catarrhale Ovine : levée de l'obligation vaccinale

La Confédération Paysanne se félicite de la fin de l'obligation vaccinale contre la FCO (1)
(Communiqué de presse, 22 juillet 2010)

A l'occasion du Comité National de Suivi de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) qui s'est tenu le 21 juillet, les pouvoirs publics ont annoncé leur décision de rendre la vaccination contre la FCO volontaire à compter de la prochaine campagne de prophylaxie. En d'autres termes, le ministère renonce à l'obligation vaccinale.

*La Confédération Paysanne sera vigilante sur les conditions d'application de ces mesures. La Confédération Paysanne souhaite que l'Etat français tire les enseignements de son changement de politique et abandonne les poursuites engagées à l'encontre des éleveurs ayant refusé de vacciner. **De la même manière, la CP demande à l'Etat de prendre en charge les dégâts sur les troupeaux occasionnés par la vaccination.** En effet, l'obligation vaccinale d'une part et l'absence de définition des conditions de vaccination d'autre part, ont concouru à des dégâts très importants sur les troupeaux vaccinés. Quelle que soit l'attitude de l'Etat, la Confédération Paysanne continuera à soutenir ces deux catégories d'éleveurs.*

La Confédération Paysanne se félicite enfin de cette décision, certes d'inspiration budgétaire, mais qui montre que la vaccination obligatoire n'est pas la réponse adaptée à la situation.

*La fin de l'obligation vaccinale signifie l'abandon de l'objectif de l'éradication de la FCO, ce qui apparaît réaliste au vu de l'importance des réservoirs de porteurs de virus : caprins, cervidés, chevaux. **Le recul de la maladie ne peut être attribué uniquement à la vaccination massive : il met en valeur le rôle de l'immunité naturelle acquise.***

Contact : Confédération Paysanne 104, rue Robespierre 93170 BAGNOLET
Tél 01 43 62 04 04 contact@confederationpaysanne.fr www.confederationpaysanne.fr

→→ Nul doute que la ténacité des éleveurs qui sont entrés en résistance a été payante. Leur combat pour la liberté a été couronné de succès grâce à l'organisation, la solidarité et la persévérance et il doit servir de modèle pour tous ceux qui à l'avenir voudront défendre la même cause.

Toutefois, la vaccination étant toujours obligatoire pour 2010 des éleveurs sont encore poursuivis. Le Groupement de Défense des Refuseurs aux Obligations, dont le secrétaire est Jean COULARDEAU, a pris en mains la défense juridique de plusieurs groupements d'éleveurs.

Il faut donc que la mobilisation continue essentiellement sur les points suivants :

- Déclassement de la FCO de la liste des maladies réputées contagieuses en France
- Abandon des poursuites actuellement engagées contre les éleveurs
- Reconnaissance et mise en place de réels programmes de recherche sur l'immunité naturelle et les protocoles « alternatifs » préventifs et curatifs
- Arrêt de la désinsectisation qui empoisonne l'environnement et les abeilles
- Indemnisation par l'Etat des dégâts sur les troupeaux occasionnés par la vaccination obligatoire (veaux et agneaux mort-nés, avortements, boiteries...)